

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX

Procurations : Paul SAGE à Serge BERTILLOT
Jean Marc DURY à Didier ROUX
Valérie PILLOUX à Valérie LACROIX

Absents : Hubert FENEON

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 6 janvier 2017

Date affichage : 9 janvier 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 8 décembre 2016, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande de rajouter 3 délibérations :

- Réserve parlementaire : demande de subvention pour le cabinet médical et paramédical
- Décision modificative assainissement 2016
- Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial

Délibérations :

1/ Encaissement chèque GROUPAMA :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 13 décembre 2016 un chèque de GROUPAMA. Ce chèque de 221.20 euros correspond au remboursement de la vitre arrière du bus communal.

14 voix pour

2/ Mur de soutènement :

Le Maire, Didier ROUX, explique que des travaux de réfection d'un mur de soutènement d'une route communale en Charnay sur la commune de Saint Julien de Civry, ont entièrement été pris en charge par les propriétaires.

A la demande de ces derniers, le conseil accepte une participation financière de la commune à hauteur de 300 €.

14 voix pour

3/ Délaié au Guidon :

Le Maire et l'adjoint en charge de la voirie rappellent qu'ils ont rencontré les services de la DRI fin d'année 2016. Cette dernière souhaite rétrocéder à la commune un délaié de terrain au Guidon le long de la départementale.

14 voix pour

4/ DETR 2017 : demande de subvention pour le cabinet médical et paramédical :

Le maire rappelle que le cabinet médical et le cabinet de l'infirmier sont installés actuellement dans des locaux mal adaptés aux normes d'accessibilité et de la sécurité.

Dans ce cadre, le maire propose un projet d'aménagement d'un site existant au centre bourg afin d'y accueillir un médecin et un infirmier.

Le coût de cet aménagement est estimé à 90 874.90 euros HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2017, dans le cadre des projets de développements social et de santé.

Le dossier doit être déposé avant le 24 février 2017.

14 voix pour

5 / RIFSEEP :

Le RIFSEEP ou **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat pour tous les agents.

Ce régime est à mettre en place au 1^{er} janvier 2017.

14 voix pour

6/ Ouverture des crédits pour l'investissement 2017 :

Le maire propose une ouverture de crédit d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent pour terminer le paiement du projet multi-services et commencer celui de l'accessibilité mairie.

14 voix pour

7/ Réserve parlementaire : demande de subvention pour le cabinet médical et paramédical :

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du financement de ce projet, il a rencontré le Sénateur, Monsieur Jean-Paul EMORINE, pour l'obtention d'une subvention pour l'exercice 2017 qui pourrait être de l'ordre de 5 000 euros.

Le dossier doit être déposé courant février 2017.

14 voix pour

8/ Décision modificative assainissement 2016 :

Afin d'enregistrer les ICNE 2016 pour l'assainissement, un transfert de compte à compte de 3 euros doit être effectué.

14 voix pour

9/ Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial :

Le Conseil Municipal autorise le centre de gestion à lancer un appel d'offre pour le contrat d'assurance des agents pour une durée de 4 ans à compter du 01.01.2018.

14 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement au 13 01 2017, des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Accessibilité de la mairie :

Suite à la réunion du 25 novembre avec l'architecte, un nouveau projet moins coûteux est présenté par le cabinet Arc Phi.

A l'arrière de la mairie, seront aménagées deux places de stationnement, dont une sera réservée aux personnes à mobilité réduite, leur permettant ainsi un accès par la porte au fond de la salle du conseil.

3/ Bulletin municipal :

Il est en cours d'élaboration et devrait être distribué fin janvier 2017.

4/ SDIS :

Le montant de la contribution 2017 pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire sera de 14 816 € (15 008 € en 2016).

La liste des communes avec leur contribution définitive 2017 est présentée au conseil municipal.

5/ Médiagora :

L'inauguration aura lieu le samedi 18 mars 2017 à 11H.

6/ Sécurité des écoles :

Le maire explique qu'il a reçu le 31 décembre 2016, un courrier du préfet de Saône et Loire l'informant que la commune bénéficiait d'une aide de 5 633 €. De nouveaux portails avec digicode seront donc installés afin de remplacer les portails de la crèche, de l'école et la cantine.

7/ Date commission budget 2017 :

La commission se réunira le vendredi 24 mars à 14h00 en mairie.

8/ Date et lieu du pique-nique communal :

La date est fixée au dimanche 2 juillet 2017 au Pont de Pierre.

Questions diverses :

1/ Infiltrométrie dans les logements du site multiservices :

Des tests de perméabilité à l'air, nécessaires à la demande d'aide européenne, ont été effectués le mercredi 4 janvier dans les deux logements. Le coût de cette intervention est de 504 € TTC.

Les tests révèlent un taux de perméabilité sans doute trop élevé.

2/ Devenir de l'ancienne agence postale :

L'eau, l'électricité et le téléphone seront arrêtés.

3/ Demande diverse pour la nouvelle agence postale :

Un aspirateur sera acheté pour l'Agence Postale et la Mediagora.

4/ Demande d'une famille pour bénéficier du bus communal :

Le maire donne lecture d'une demande d'une famille d'Oyé pour le ramassage à domicile de leur enfant par le bus scolaire communal.

La distance pose des problèmes d'organisation, par conséquent le conseil municipal réfléchit à d'autres solutions.

5/ Réunion pour l'aménagement des abords de l'église avec le CAUE et ATD : vendredi 20 janvier à 14h30.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 17 février 2017 à 20h30**